

## 4 Autres prestations AT-MP, invalidité, décès hors ONDAM

### AUTRES PRESTATIONS AT-MP, INVALIDITÉ, DÉCÈS

	Montant 2018 en M€	Répartition	Variation régionale 2017 / 2018	Variation nationale 2017 / 2018
<b>Total</b>	<b>899</b>	<b>100 %</b>	<b>- 1,7 %</b>	<b>1,2 %</b>
Pensions d'invalidité	497	55,3 %	0,8 %	2,1 %
Capital décès	9	0,9 %	- 9 %	- 7,3 %
Prestations d'incapacité permanente de travail	393	43,8 %	- 4,7 %	0 %

(Source : Bilan financier ARS, 2018)



**0,9 %**  
Capital décès  
9 M€

**55,3 %**  
Pensions  
d'invalidité  
497 M€



**43,8 %**  
Prestations d'incapacité  
permanente de travail  
393 M€

**Chiffres clés**  
899 M€ (5,1 %)  
- 16 M€ (- 1,7 %)  
par rapport à 2017

(Source : Bilan financier ARS, 2018)

## 5 Autres dépenses sanitaires et médico-sociales

### AUTRES DÉPENSES SANITAIRES ET MÉDICO-SOCIALES

	Montant 2018 en M€	Répartition	Variation régionale 2017 / 2018	Variation nationale 2017 / 2018
<b>Total</b>	<b>126</b>	<b>100 %</b>	<b>3,3 %</b>	<b>3,8 %</b>
dont autres dépenses de santé*	26	20,5 %	16,4 %	11,6 %
dont dépenses AME et soins urgents	37	29,6 %	1,8 %	5,6 %
dont dépenses (Etat) d'organisation des concours paramédicaux	< 1	0,1 %	- 19,7 %	- 29,5 %
dont dépenses de personnel, de fonctionnement et d'investissement des ARS	63	49,7 %	- 0,3 %	- 0,4 %

(Source : Bilan financier ARS, 2018)

#### \* Le poste « autres dépenses de santé » regroupe :

- le remboursement des charges d'expertise médicale en cas d'accident de travail
- les dépenses des caisses d'Assurance Maladie au titre du préjudice amianté - indemnisation pour faute inexcusable (art.40 LFSS 1999)
- les dépenses de soins à l'étranger

**Chiffres clés**  
126 M€ (0,7 %)  
+ 4,1 M€ (+3,3 %)  
par rapport à 2017

**Chiffres clés**  
73 M€ (0,4%)  
+3 M€ (+4,3%)  
par rapport à 2017

## 6 Les dépenses de santé publique

Les dépenses de santé publique se sont élevées en 2018 à 73 millions d'euros, enregistrant une hausse (+4,3 %) par rapport à l'année 2017.

**3,6 %**

Prévention des risques liés à l'environnement, au travail et à l'alimentation  
3 M€

**17,6 %**

Prévention des maladies chroniques et qualité de vie des malades  
13 M€

**18,4 %**

Prévention des risques infectieux et des risques liés aux soins  
13 M€

**1,1 %**

Autres actions de prévention issues des fonds de prévention de l'assurance maladie (hors contribution aux ARS)  
1 M€

**RÉPARTITION  
PAR POSTE  
70 M€**

**54,7 %**

Accès à la santé et éducation à la santé (y compris centre d'examen de santé)  
40 M€

**0,2 %**

Réponse aux alertes et gestion des urgences, des situations exceptionnelles et des crises sanitaires  
< 1 M€

**4,4 %**

Pilotage de la politique de santé publique  
3 M€



LES DÉPENSES DE SANTÉ EN RÉGION GRAND EST 2018

Les données de ce document sont issues de l'état financier 2017-2018 décliné pour la région Grand Est

# Les dépenses de santé 2018



Édition 2019

www.grand-est.ars.sante.fr

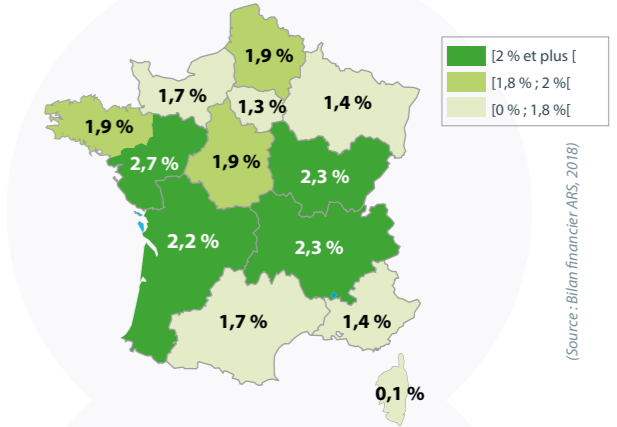
/// Les Agences Régionales de Santé (ARS) établissent, chaque année, un état financier pour le territoire de leur ressort. Il ne s'agit pas d'un état comptable mais d'un état statistique. Les montants sont à considérer en tenant compte des précautions méthodologiques différentes pour la construction de ces agrégats. Il retrace l'ensemble des charges de l'Etat, des régimes d'Assurance Maladie et de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) relatives à la politique de santé et aux services de soins et médico-sociaux.

### TAUX D'ÉVOLUTION DE L'ONDAM

En 2018, le taux d'évolution de l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) était fixé à + 2,3 % dont :

Taux d'évolution des dépenses de soins de ville	+ 2,4 %
Taux d'évolution des dépenses hospitalières	+ 2,0 %
Taux d'évolution des dépenses médico-sociales	+ 2,6 %
Dont personnes âgées	+ 3,3 %
Dont personnes handicapées	+ 2,1 %
Taux d'évolution des dépenses relatives au Fonds d'Intervention Régional (FIR)	+ 3,1 %
Autres prises en charge	+ 4,3 %

### ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE SANTÉ PAR RÉGION ENTRE 2017 ET 2018



(Source : Bilan financier ARS, 2018)

### LES DÉPENSES EN RÉGION GRAND EST

**17,7 MILLIARDS D'€**

↑ Hausse 2017 / 2018  
+ 1,43 % en région Grand Est  
+ 1,81 % au niveau national

€ Poids des dépenses de la région Grand Est / National : **8,3 %**

👤 Part de la population de la région Grand Est / National : **8,4 %**<sup>1</sup>

(Source : Bilan financier ARS, 2018)

<sup>1</sup> INSEE 2016 (résultats provisoires arrêtés fin 2016)

AME Aide médicale d'Etat • AT Accident du Travail • CNSA Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie • CREAL Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité • EMS Établissements et services Médico-Sociaux • FIR Fonds d'Intervention Régional • FMESPP Fonds pour la Modernisation des Établissements de Santé Publics et Privés • GEM Groupe d'entraide Mutuelle • IJ Indemnités Journalières • MAIA Maisons pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades Alzheimer • MIGAC Missions d'Intérêt Général et d'Aide à la Contractualisation • MP Maladies Professionnelles • ONDAM Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie • PA Personnes Agées • PAERPA Personnes Agées En Risque de Perte d'Autonomie • PH Personnes Handicapées

**1,9 %**

Fonds d'intervention régional  
331 M€

**10,7 %**

CNSA  
1 888 M€

**0,4 %**

État  
79 M€

**QUI FINANCE ?**

**86,9 %**  
Assurance  
Maladie  
15 410 M€

**39,6 %**

Établissements  
de santé  
7 023 M€

**QUI REÇOIT ?**

**43 %**

Soins de ville  
7 626 M€

**0,4 %**

Santé  
publique  
73 M€

**0,7 %**

Autres  
dépenses  
sanitaires et  
médico-sociales  
126 M€

**5,1 %**

Prestation  
accident du  
travail-maladies  
professionnelles,  
invalidité, décès  
899 M€

**11,2 %**

Établissements et services  
médico-sociaux (hors conseils  
départementaux)  
1 977 M€

(Source : Bilan financier ARS, 2018)

LES DÉPENSES DE SANTÉ EN RÉGION GRAND EST 2018

Les données de ce document sont issues de l'état financier 2017-2018 décliné pour la région Grand Est

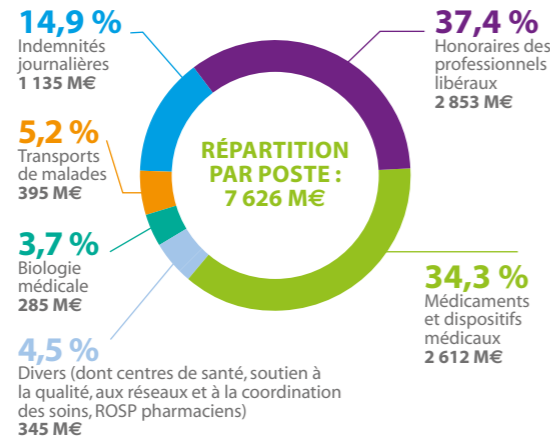
# 1 Dépenses de soins de ville

**Chiffres clés**  
7 626 M€ (43 %)  
+ 150 M€ (+2 %)  
par rapport à 2017

## PRINCIPALES DÉPENSES DE SOINS DE VILLE PAYÉES PAR L'ASSURANCE MALADIE

	Montant 2018 en M€	Répartition	Variation régionale 2017 / 2018	Variation nationale 2017 / 2018
<b>Total</b>	<b>7 626</b>	<b>100 %</b>	<b>2 %</b>	<b>2,4 %</b>
Dont honoraires des professionnels libéraux	2 853	37,4 %	3,4 %	3,1 %
Dont médicaments et dispositifs médicaux	2 612	34,3 %	0,3 %	1,2 %
Dont indemnités journalières	1 135	14,9 %	3,1 %	3,7 %

(Source : Bilan financier ARS, 2018)



En 2018, les dépenses de soins ont baissé de 0,7% (51% M€) en région Grand Est contre 2,4% de croissance au niveau national.

Les dépenses des honoraires médicaux et paramédicaux (+3,4 %) progressent à un rythme supérieur au niveau national (+3,1 %). Les indemnités journalières (+3,1 %) progressent moins rapidement que le taux national (+3,7 %). Le taux d'évolution des médicaments et dispositifs médicaux est contenu dans la région Grand Est (+0,3 %) alors que les dépenses nationales s'établissent à +1,2 %.

# 2 Versements aux établissements de santé

**Chiffres clés**  
7 023 M€ (39,6 %)  
+ 106 M€ (+1,6 %)  
par rapport à 2017

## VERSEMENTS AUX ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

	Montant 2018 en M€	Répartition	Variation régionale 2017 / 2018	Variation nationale 2017 / 2018
<b>Total</b>	<b>7 023</b>	<b>100 %</b>	<b>1,5 %</b>	<b>1,2 %</b>
<b>Dépenses des établissements de santé</b>	<b>6 956</b>	<b>99,0 %</b>	<b>1,6 %</b>	<b>1,3 %</b>
dont activité de Médecine, Chirurgie, Obstétrique (MCO) dont MIGAC <sup>1</sup> et FIR <sup>2</sup>	5 378	76,6 %	1,2 %	1,4 %
dont Hospitalisation à Domicile (HAD)	80	1,1 %	11,3 %	7,9 %
dont activité de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR)	702	10,0 %	3,3 %	-0,3 %
dont activité de Psychiatrie (PSY)	759	10,8 %	1,1 %	0,4 %
dont activité de Soins de Longue Durée (SLD)	90	1,3 %	-0,3 %	0,1 %
<b>Dépenses réalisées au titre des fonds FMESPP* et FIR* pour la modernisation des établissements de santé et les mutualisations</b>	<b>67</b>	<b>1,0%</b>	<b>-6,3 %</b>	<b>-6,3%</b>

\* Cf. lexique page 1

(Source : Bilan financier ARS, 2018)

Les dépenses en établissements de santé sont imputables pour 76,7% à la médecine, la chirurgie et l'obstétrique (MCO).

Elles sont essentiellement financées par la Tarification à l'Activité (T2A), à l'exception des missions spécifiques (MIGAC et FIR). La psychiatrie (10,8 %), les Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) (10 %) et les Soins de Longue Durée (SLD) (1,3 %) sont financés par des dotations annuelles.

En 2018, les dépenses affectées aux établissements de santé ont évolué de 108 M€ (+1,6 %) leur progression dans la région Grand Est est supérieure à celle du national (+1,2 %)



## ZOOM SUR

(Source : Bilan financier ARS, 2017)

10,8 %  
Activité de psychiatrie  
759 M€

10 %  
Soins de Suite et de Réadaptation (SSR)  
702 M€

1,3 %  
Activité de Soins de Longue Durée (SLD)  
90 M€

76,7 %  
Médecine, Chirurgie et Obstétrique dont MIGAC, FMESPP et FIR  
5 380 M€

ACTIVITÉS MCO / PSY SSR / SLD  
7 023 M€

1,1 %  
Hospitalisation à domicile (HAD)  
80 M€

# 3 Versements aux établissements médico-sociaux

Les versements effectués aux structures, services ou établissements médico-sociaux regroupent le financement de l'Etat, de l'Assurance Maladie et de la CNSA.

## VERSEMENTS AUX ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES MÉDICO-SOCIAUX (hors Conseils départementaux)

	Montant 2018 en M€	Répartition	Variation régionale 2017 / 2018	Variation nationale 2017 / 2018
<b>Total</b>	<b>1 977</b>	<b>100 %</b>	<b>0 %</b>	<b>1,8 %</b>
Versements aux établissements et services pour personnes âgées	844	42,7 %	0,6 %	1,3 %
Versements aux établissements et services pour personnes handicapées	909	46,0 %	-0,9 %	2,2 %
Dotations de fonctionnement aux Établissements et Services d'Aide par le Travail	150	7,6 %	0,6 %	1,1 %
Divers <sup>2</sup>	74	3,8 %	1,7 %	3,8 %

<sup>2</sup> Le poste « Divers » regroupe :

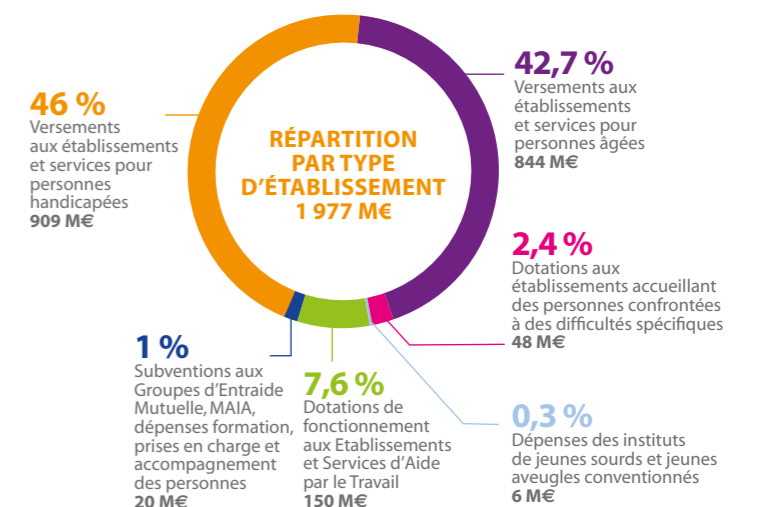
- La dotation aux établissements accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques
- Les dépenses des instituts de jeunes sourds et jeunes aveugles conventionnés
- La subvention aux Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM)
- Les versements MAIA et CREAL ; la formation à la prise en charge et à l'accompagnement des personnes âgées et handicapées, etc.

**Chiffres clés**  
1 977 M€ (11,1 %)  
- 1 M€ (0 %)  
par rapport à 2017



En 2018, dans la région Grand Est, le versement aux établissements est resté stable, alors que l'ensemble des structures au niveau national progresse de 1,8 %.

Cependant la stabilité régionale se traduit par une légère hausse (+0,6 %) pour les versements aux établissements et services pour personnes âgées, alors que l'on constate une baisse (-0,9 %) pour les structures pour personnes handicapées.



(Source : Bilan financier ARS, 2018)